

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 septembre 2025
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2025 (accusé de réception du 06/10/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Protocole d'accord transactionnel - Epoux EUZEN

Le présent rapport a pour objet la demande d'autorisation de signature d'un protocole d'accord transactionnel visant à solder un litige sur le branchement eau potable des époux EUZEN.

La propriété de monsieur et madame EUZEN a été raccordée au réseau de distribution d'eau potable de Quimper en juin 2010, moyennant la création d'une extension de réseau financée par ces usagers.

En 2023, QBO a autorisé le raccordement de deux habitations riveraines sur cette canalisation de branchement.

Par courrier du 27 juin 2024, monsieur et madame EUZEN ont émis une réclamation sur ces raccordements, les deux riverains nouvellement raccordés n'ayant pas participé au financement de l'extension nécessaire.

Il apparaît que les extensions de réseau financées par l'usager sont assimilées à des branchements longs, à usage exclusif de l'usager. QBO n'aurait donc pas dû autoriser la pose de deux branchements sur cette canalisation, même si cela était techniquement justifié.

Une réunion de médiation le 11 février 2025, en présence du médiateur de la ville de Quimper, a permis d'aboutir à une proposition de résolution amiable pour régler cette situation, à savoir le remboursement d'un montant de 13 000 € aux époux Euzen. Il est à noter que ce montant est équivalent au coût des travaux qu'ils avaient supporté en 2010. Un protocole d'accord transactionnel a été élaboré en ce sens.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de valider cet accord ;
- 2- d'autoriser la présidente à signer le protocole d'accord transactionnel.